

## Marie Moret à madame veuve Laporte, 28 juillet 1895

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation2 p. (157r, 158r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à madame veuve Laporte, 28 juillet 1895, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47078>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [28 juillet 1895](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Roger et Laporte](#)

Lieu de destination 7, rue des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

# Description

RésuméRetourne des épreuves de pages du numéro d'août 1895 du journal *Le Devoir*. Demande l'envoi à Henri Buridant, nouveau gérant, du ballot des exemplaires du numéro d'août 1895 en petite vitesse avant le 4 août (temps de transport de maximum 14 jours) pour une arrivée à Guise les 16 ou 17 août. Sur les corrections de l'article « Coopération » de Jules Pascaly.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées

- [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)

Œuvres citéesPascaly (Jules), « La coopération », *Le Devoir*, t. 19, 1895, p. 477-486.  
[En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.19/476/100/768/0/0>, consulté le 8 juillet 20

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023  
Dernière modification le 18/09/2023

---

non pas Guise (Amblie) le 1<sup>er</sup>  
comme à 24 juillet 1691 mais  
vingt (le mien et les quatre  
que M. Etienne (ouvre Laporte).

J'ai l'honneur de vous retour-  
ner, par ce même courrier,  
les épreuves des pages 446 à  
451 et de la couverture de la  
"Droits" à droite, et vous  
remercie vivement de la  
diligence apportée à ce  
travail.

— Nous avons bien fait de nous  
appuyer à l'avis aux  
"Visiteurs" et de couper ainsi  
le homan où vous l'avez  
fait. C'est pourquoi je vous  
retourne la page en  
composition.

— Vous allez pouvoir

expédier le ballot du 1 au  
3 aout; en supposant que  
le trajet prenne le plus  
long délai 14 jours, le  
journal pourrait être  
ici vers le 16 ou 17, ce  
qui répondrait à nos  
desseins.

Conclusion: si vous faites  
l'envoi avant le 4 aout  
expédier en poste ritte  
— et comme l'autre fois  
en gare au nom du  
nouveau gérant M.  
Burdant.

— Afin de nous prévenir  
contre toute surprise je  
vous prie, en outre, de  
m'adresser — aussitôt  
trouvé du numéro —

non pas un seul exemplaire comme d'habitude, mais cinq (le mien et les quatre que le Gérant doit signer).

Nous voudrez bien aussi envoyer à M. Pascaly le numéro usuel.

— Je vous confirme ma lettre du 25 et ma dépêche du 26 vous disant :

“ Pour article coopération suivre indications de M. Pascaly non les miennes en cas de désaccord. ”  
Et cela, parce que je recevais de lui <sup>une lettre</sup> où il me disait vous avoir demandé des suppressions pour ramener à 8 pages

l'article coopération, quand moi je vous avais demandé des corrections qui allaient faire occuper les onze pages.

Enfin, nous nous coupons à nous pour avoir fait au mien.

— Acceptez je vous prie, Madame, l'expression de mes meilleures sentiments

et pour faire plaisir à ma collègue <sup>Madame</sup> ~~Marie~~ Godin et pour faire le port en <sup>de</sup> ville, à domicile ?

Veuillez agréer, Madame, avec mes remerciements anticipés, l'assurance